



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de la Défense concernant de nouveaux retards du programme A400M.

Selon les conclusions d'un rapport confidentiel du ministère allemand de la Défense révélées lundi dernier par l'agence Reuters, Airbus pourrait avoir besoin de 12 à 18 mois supplémentaires afin de résoudre les problèmes constatés avec l'avion de transport militaire A400M.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Messieurs les Ministres disposent-ils des mêmes informations ?
- Dans l'affirmative, ces retards ont-ils un impact sur le moment de la comptabilisation budgétaire conforme au SEC du coût d'acquisition de l'avion militaire, actuellement prévu pour l'exercice budgétaire 2019 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Marie Halsdorf
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81dxb9be7

Luxembourg, le 13 juin 2017

Concerne : Question N° 2979 du 11 mai 2017 de l'honorable Député Jean-Marie Halsdorf
concernant les nouveaux retards du programme A400M

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire **sous rubrique.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre des Finances,

Bob KIEFFER

Premier Conseiller de Gouvernement
Coordinateur général



Réponse conjointe de Monsieur le Ministre des Finances et de Monsieur le Ministre de la Défense à la question No 2979 du 11 mai 2017 de l'honorable Député Jean-Marie Halsdorf

Le Luxembourg dispose des mêmes informations que l'Allemagne et les autres partenaires du programme A400M. Les difficultés évoquées concernant le développement de certaines capacités techniques nous sont connues.

L'échéance de livraison actuelle de l'avion A400M luxembourgeois inscrite dans le plan de production industrielle reste inchangée. Pour le moment, la livraison est toujours fixée au mois de septembre 2019.

Suivant les règles du SEC 2010 et conformément à la décision communiquée par Eurostat dans sa note du 9 mars 2006¹, le coût d'acquisition intégral de l'avion militaire doit être comptabilisé au moment de la livraison effective. Comme précisé dans le commentaire des articles des projets de loi relatifs à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 – 2019 de même que pour la période 2016-2020, les « *prévisions ne tiennent pas compte des répercussions de l'acquisition de l'avion militaire dont les dépenses d'un montant total de 197 millions doivent être comptabilisées intégralement en 2019 suivant les règles du SEC 2010, c'est-à-dire au moment de la livraison de l'avion. Ces dépenses affectent donc intégralement l'équilibre comptable de l'exercice 2019 alors que les paiements sont effectués au cours des années 2005 à 2021 à charge du Fonds d'équipement militaire* ». Ces paiements annuels successifs ainsi que les montants à payer sur les exercices ultérieurs ont toutefois été comptabilisés à charge des budgets respectifs suivant les règles de comptabilisation nationale définies par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat et les paiements effectifs sur les exercices budgétaires écoulés figurent dans les comptes du Fonds d'équipement militaire, tels que publiés à l'annexe des lois annuelles respectives portant règlement du compte général.

Les retards dont il est fait référence dans l'article de presse de l'agence REUTERS concernent le développement de certaines capacités techniques de l'avion pour lesquelles il existe un risque qu'elles ne soient pas encore à maturité finale lors de la livraison de l'avion luxembourgeois. Vu le plan de développement capacitaire et l'échéancier de l'A400M tel qu'il est connu, un tel risque pour l'avion luxembourgeois d'ici fin 2019 est pour l'instant mitigé et il est trop tôt pour tirer des conclusions. Toutefois, dans un tel cas l'industrie doit garantir un "retrofit" (post-équipement) à sa charge, qui peut faire l'objet d'une compensation financière ou en nature.

¹ "Nouvelle décision d'Eurostat sur le déficit et la dette, Enregistrement des dépenses d'équipement militaire", Eurostat, 9 mars 2006.
<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/5232246/2-09032006-AP-FR.PDF/e5b58a37-38b2-4127-b775-06472f1da044?version=1.0>.